

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
721-3-1

1987

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1991-06

Amendement 1

Classification des conditions d'environnement

Troisième partie:

Classification des groupements des agents
d'environnement et de leurs sévérités

Stockage

Amendment 1

Classification of environmental conditions

Part 3:

Classification of groups of environmental
parameters and their severities

Storage

© CEI 1991 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

PRÉFACE

Le présent amendement a été établi par le Comité d'Etudes n° 75 de la CEI: Classification des conditions d'environnement.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapports de vote
75(BC)63 75(BC)64	75(BC)67 75(BC)68

Les rapports de vote indiqués dans le tableau ci-dessus donnent toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 14

TABLEAU I: Classification des conditions climatiques

Remplacer 0,8 par 0,9 dans la colonne "1K7" de la ligne e).

Page 18

Remplacer le tableau IV par le suivant, où est insérée la colonne "1C1L" et "3C1L" entre les colonnes "Unité" et "1C1". Les notes du tableau d'origine restent inchangées, sauf la note 5 à laquelle il convient d'ajouter: 1C1L couvre 3C1L.